



Recours pour une superficie d'une maison en location

Par **sly54**, le **01/01/2012** à **17:17**

Bonjour,

Voilà nous louons une maison depuis plus de 3 ans. Cette maison est normalement de 100 m2 (inscrit sur le bail) pour un loyer de 976 € par mois hors charges.

Nous avons donné notre préavis car nous cherchons plus grand et suite à des visites d'autres maisons, nous nous sommes aperçu que la maison que nous louons actuellement ne fait en faite que 85 m2 (après mesure effectués par nos soins je précise que je suis artisan en rénovation intérieure, donc ces mesures ont été effectuées avec du matériel professionnel).

Peut-on avoir recours concernant cette fausse information sur la superficie de la maison ?

Nous n'avons pas fait de DPE, car celle-ci n'était pas encore en place au moment ou nous avons pris la maison en location.

Si je pose cette question, c'est parce que j'ai vu dans un magazine un article sur ce sujet

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **01/01/2012** à **19:39**

Bonjour, la surface est donnée dans le DPE à titre indicatif, cordialement, bonne année 2012